



DREETS
des Pays de la Loire
SERVICE ETUDE
STATISTIQUES ET
EVALUATION

Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°21 – juin 2021

LA VIE DE LA PLATEFORME

Depuis le 1^{er} avril 2021 la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire est chargée de l'observation des politiques dans les champs de la cohésion sociale.

Pour répondre à cette mission, la DREETS s'appuie sur la plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire. Son rôle est :

- D'impulser une dynamique d'observation partagée et pérenne entre les acteurs régionaux, aux différents niveaux territoriaux (régional, départemental...)
- De recenser des données et des systèmes d'informations et d'en favoriser l'utilisation ;
- De contribuer à l'analyse des phénomènes de pauvreté et de précarité, notamment dans les dimensions développées par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et les domaines de l'hébergement et du logement social.

Groupe de travail « Vie associative »

Le groupe de travail vie associative a réalisé un tableau de bord actualisé en 2021. En se basant sur des chiffres clés, le groupe a réalisé une infographie de la vie associative au niveau régional et départemental.

Prochaine réunion : mardi 6 juillet 2021.

Groupe de travail « Pauvreté »

Le groupe de travail « pauvreté » a pour objectif de suivre l'évolution conjoncturelle de la pauvreté. Ce groupe regroupe les principaux acteurs sur cette thématique sur le territoire et travaille en collaboration avec la commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de la région. Il a élaboré un tableau d'indicateurs.

Prochaine réunion : mardi 19 octobre 2021.

Groupe de travail « Mandataires judiciaires à la protection des majeurs »

Le groupe de travail « Mandataires judiciaires à la protection des majeurs » a pour objectif de créer un socle commun d'indicateurs sur ce champs. Une proposition de tableau de bord a été réalisée.

Prochaine réunion : lundi 20 septembre 2021.

Le site de la Plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

Quartiers populaires, politique de la ville et Covid-19 : des enseignements à tirer de la crise pour l'avenir

Réseau National des CRPV, mai 2021

La crise sanitaire a consisté en un nouveau révélateur des inégalités sociales et économiques qui marquent les territoires prioritaires de la politique de la ville. Les nombreuses initiatives locales, portées par des structures identifiées depuis longtemps ou mises en œuvre de manière spontanée par quelques personnes souhaitant s'impliquer, ont témoigné d'une réelle force de réactivité et de solidarité face à l'urgence.

À partir de l'observation des expériences locales, d'échanges nourris et réguliers avec les acteurs.rices.s des territoires (services de l'État, élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités, associations, collectifs d'habitant.e.s) et de l'analyse des dynamiques territoriales, les Centres de Ressources Politique de la ville ont mis en exergue différents constats, centrés sur les acteurs.rice.s en proximité et les modalités de coopération, desquels sont tirés des enseignements.

Si ces analyses ne permettent pas de porter une évaluation des impacts de la politique de la ville sur la gestion de la crise, en revanche, l'exercice permet d'identifier quelques conditions, sur lesquelles s'appuyer, ayant permis l'émergence de démarches apportant une réponse aux défis de la crise. En cela, elles donnent des clés pour renforcer la résilience des territoires et de leurs habitant.e.s.

<http://www.reseau-crpv.fr/publication/quartiers-populaires-politique-de-la-ville-et-covid-19-des-enseignements-a-tirer-de-la-crise-pour-l-avenir/>

1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym

Insee Première, n° 1857, mai 2021

En 2018, en France, 170 000 associations sont employeuses et 1,1 million sont non employeuses. Elles fonctionnent grâce à 2,2 millions de salariés et 21 millions de participations bénévoles, un même bénévole pouvant s'investir dans plusieurs associations. Sur l'année, cela représente 1,5 million d'emplois salariés en équivalent temps plein et 580 000 équivalents temps plein bénévoles.

Les ressources courantes des associations employeuses sont très concentrées sur les plus grosses structures de quatre domaines d'activité : 74 % des ressources sont consacrées à la perte d'autonomie et au handicap, aux établissements hospitaliers, au domaine social ou caritatif et à l'enseignement et la recherche.

Les activités des associations non employeuses sont majoritairement tournées vers le sport, les loisirs et la défense d'intérêts. Représentant un quart de l'ensemble des associations, les associations sportives mettent en évidence le rôle des bénévoles dans la vie associative.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5365639>

Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires

Insee Première, n° 1850, avril 2021

Un quart des personnes âgées de 15 ans ou plus considèrent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée au cours du confinement du printemps 2020. Les départements où il y a le plus d'actifs sont les plus affectés. Les habitants d'Île-de-France, du pourtour méditerranéen, des Alpes, de Guadeloupe ou de l'Aisne, déclarent plus souvent une situation financière dégradée. D'une part, les personnes les plus modestes sont plus présentes dans ces départements, et elles ont été les plus touchées par la crise, et d'autre part, le tissu productif local est davantage tourné vers des activités à l'arrêt pendant le confinement, le tourisme notamment.

Les personnes déclarent plus souvent être passées par le chômage partiel ou technique entre le début du confinement et le mois de mai dans les départements ayant souffert de l'arrêt brutal du tourisme, tandis que le télétravail est plus fréquent en Île-de-France et dans les grandes métropoles.

À l'inverse, les habitants des départements du Centre et de l'Ouest du pays ressentent moins souvent une dégradation de leur situation financière du fait de la proportion importante des retraités, peu affectés par les répercussions économiques du confinement.

https://www.insee.fr/fr/statistiques/5351583?pk_campaign=avis-parution

Les associations entre priorités sociales et exigences de choix budgétaires

UNIOPS, note de conjoncture, février 2021

Cette note présente les analyses de l'Uniopss sur la conjoncture économique, son impact sur les politiques publiques et ce qui en résulte pour les associations au 11 février 2021. La crise sanitaire continue à avoir un effet très important sur la situation économique et sociale. Elle va percuter directement et durablement les finances publiques et notamment, la protection sociale. Dans ce contexte, les associations ont à maintenir un équilibre délicat, pour faire face à des besoins toujours importants et à des attentes multiples que la crise a révélées ou transformées. La négociation des financements n'en est que plus stratégique.

http://expertise.uniopss.asso.fr/section/uniopss_detail.html?publicationId=p8671612970995736

Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2020

Banque de France, Enquête typologique 2020, février 2021

En 2020, le nombre de dossiers de surendettement déposés a baissé de 24 % par rapport à 2019. Moins de 109 000 dossiers ont été déposés sur l'année – dont environ 60 000 primodépôts –, soit le niveau le plus faible depuis le milieu des années 1990. Si la diminution du nombre de dossiers déposés est une tendance observée depuis plusieurs années (– 9 % par an en moyenne entre 2014 et 2019), celle enregistrée l'an passé est exceptionnelle par son ampleur. Comme le montrent les évolutions infra-annuelles, la baisse a été particulièrement prononcée lors du premier confinement. L'endettement global des ménages dont le dossier de surendettement a été accepté par une commission en 2020 s'établit à 4,8 milliards d'euros. La structure de leur endettement est inchangée, les dettes à la consommation représentant 37 % du total, contre 34 % pour les dettes immobilières, 13 % pour les dettes de charges courantes et 16 % pour les autres dettes. Si les caractéristiques des personnes et ménages surendettés dans leur ensemble n'ont pas beaucoup changé en 2020, la situation des ménages les plus en difficulté parmi eux semble s'être dégradée par rapport à 2019. Le niveau de vie baisse en effet significativement pour les 10 % de ménages surendettés dont le niveau de vie est le plus faible (premier décile).

<https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2020>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

225 000 personnes sortent de la pauvreté grâce à la redistribution monétaire dans les Pays de la Loire

Insee Flash Pays de la Loire, No 112, mai 2020

En 2018, dans les Pays de la Loire, les transferts socio-fiscaux réduisent d'un tiers le nombre de personnes pauvres. Ils diminuent les inégalités de niveau de vie entre les ménages. Les prestations sociales assurent les deux tiers de la réduction des inégalités. L'impôt sur le revenu est le prélèvement le plus redistributif.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371374>

Inégalités et pauvreté dans les Pays de la Loire : 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants

Insee Analyse Pays de la Loire, mai 2021

Dans les Pays de la Loire, 400 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire en 2018. Cela représente 10,8 % de la population, le plus faible taux des régions françaises. Les familles sont particulièrement exposées et un tiers des personnes pauvres sont des enfants. Même si ces difficultés sont souvent liées à l'absence d'emploi, la moitié du niveau de vie des personnes pauvres provient de revenus liés à l'activité. La pauvreté est plus prégnante dans les grandes agglomérations, en lien avec la forte présence des logements sociaux. Les habitants des territoires peu denses au pourtour de la région sont aussi touchés par la pauvreté, notamment les personnes âgées.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5365641>

EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

Publications nationales :

Une meilleure insertion sur le marché du travail pour les diplômés par la voie de l'alternance

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Note Flash n° 8, mai 2021

En 2017, 33 % des diplômés de licence professionnelle, de nationalité française et âgés de 30 ans et moins, ont obtenu leur diplôme en apprentissage et 24 % en contrat de professionnalisation. En master, ces parts de diplômés sont moindres, respectivement 15 % et 6 %. En décembre 2019, les diplômés par la voie de l'alternance bénéficient de meilleures conditions d'insertion que les diplômés en formation initiale sous statut étudiant. Non seulement leurs taux d'insertion sont supérieurs, mais les emplois qu'ils occupent sont en moyenne plus stables, plus qualifiés et plus rémunérateurs. En outre, les diplômés en alternance expriment des niveaux plus élevés d'adéquation et de satisfaction à l'égard de leur emploi.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158578/une-meilleure-insertion-sur-le-marche-du-travail-pour-les-diplomes-par-la-voie-de-l-alternance.html>

Des lycéens professionnels et des apprentis mieux insérés 12 mois après leur sortie d'études que 6 mois après, malgré la crise

Dares Focus N°24, mai 2021

En juillet 2020, un an après leur sortie d'études à l'été 2019, 65 % des apprentis ont un emploi salarié dans le secteur privé en France, contre 62 % en janvier 2020, 6 mois après la sortie.

D'après une étude Depp-Dares, en juillet 2020, un an après leur sortie d'études, l'insertion professionnelle des jeunes apprentis et lycéens professionnels de niveau CAP à BTS s'est améliorée par rapport à leur situation à 6 mois, en janvier 2020, avec une hausse du taux d'emploi de 3 points, similaire pour les jeunes apprentis et pour les lycéens professionnels.

Le taux d'emploi augmente pour les jeunes apprentis et les lycéens professionnels. Cependant, du fait de la crise sanitaire en 2020, l'amélioration de l'insertion entre 6 et 12 mois est moindre que pour la génération précédente, sortie en 2018, et ce à tous les niveaux de formation. La hausse globale du taux d'emploi par rapport à l'insertion à 6 mois était alors de 6 points pour les apprentis et de 8 points pour les lycéens professionnels. Pour certains groupes de spécialités, notamment de « Secrétariat, communication et information », dont une partie des formations est liée au spectacle, les taux d'emploi ont diminué entre 6 et 12 mois. À l'inverse, dans les spécialités « Services aux personnes (santé, social) », l'emploi a plus fortement progressé qu'en moyenne, pour les lycéens (+ 6 points).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/des-lyceens-professionnels-et-des-apprentis-mieux-inseres-12-mois-apres-leur-sortie>

Le commerce de proximité : des pôles plus florissants en périphérie qu'en centre-ville

Insee Première, No 1858, mai 2021

En 2015, le commerce de proximité comporte 7 951 pôles en France métropolitaine et à La Réunion, dont la majorité sont situés en périphérie des centres-villes. Les pôles commerciaux de périphérie représentent seulement un quart des établissements des pôles, mais couvrent deux tiers de la surface commerciale correspondante et près de la moitié des emplois salariés.

Entre 2009 et 2015, l'emploi dans le commerce de proximité s'accroît, porté par la dynamique des pôles de périphérie. Il est, à l'inverse, stable dans les pôles de centre-ville. Dans ces derniers, la dynamique de l'emploi est d'autant plus souvent orientée à la baisse que l'aire d'attraction des villes à laquelle ils appartiennent est moins peuplée. Il n'est cependant pas possible d'établir de lien entre cette déprise du commerce en centre-ville et la vitalité des pôles de périphérie.

Globalement, le commerce de proximité résiste mieux dans les territoires attractifs tant en matière démographique que touristique.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5386414>

L'entrepreneuriat féminin : prochaine victime de la crise

Crédoc, Cahier de recherche N°C353, avril 2021

La création d'entreprise est depuis plusieurs années valorisée comme un moyen de dynamiser l'accès à l'emploi et à des carrières intéressantes pour toute la population, et en particulier pour les femmes. Le présent travail dresse un état des lieux de l'entrepreneuriat féminin et esquisse les premiers impacts de la crise de la covid-19 sur celui-ci. Malgré la progression de la création d'entreprise, et les nombreux dispositifs de soutien ciblés sur les femmes, celles-ci ne représentent que 40% des créateurs d'entreprises. Contrairement aux idées répandues, la situation d'indépendante ne leur permet pas une meilleure conciliation vie privée professionnelle, ni d'accéder à des rémunérations similaires à leurs homologues masculins, ni à une plus grande palette de secteurs. La crise vient fragiliser cet édifice déjà branlant. La situation financière des indépendantes s'est plus particulièrement dégradée et celles-ci ont plus souvent arrêté leur activité que les hommes. En outre, leur plus grand respect des recommandations sanitaires les conduisant à une forme de retrait de la sphère publique, et le durcissement de l'accès au crédit auquel elles ont déjà des difficultés à accéder en temps habituel, laissent supposer que l'entrepreneuriat féminin n'a pas de beaux jours devant lui.

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/publications/lentrepreneuriat-feminin-prochaine-victime-de-la-crise/>

Débuter en CDI : le plus des apprentis

Céreq Bref, n° 406, avril 2021

En priorisant la formation en situation de travail, l'apprentissage génère un double effet de proximité : entre l'apprenti et l'entreprise et entre la spécialité de formation et le métier. Il peut ainsi remplir, davantage que la voie scolaire, une fonction de pré-recrutement, ou mener à une embauche sur des emplois correspondant à la spécialité de formation suivie. Pour les apprentis du secondaire, les entreprises valorisent cette double proximité au travers d'embauches directes en CDI. Les sortants du supérieur court en apprentissage bénéficient, pour leur part, de la plus-value de cette voie de formation, quel que soit le premier emploi occupé.

<https://www.cereq.fr/debuter-en-cdi-le-plus-des-apprentis>

En 2019, 61 % des entreprises classiques créées cinq ans plus tôt sont toujours actives

Insee Première, No 1852, avril 2021

Parmi les entreprises créées au premier semestre 2014 en France, hors régime de l'auto-entrepreneur, 61 % sont encore actives cinq ans après leur création. Cette proportion est stable par rapport à la génération 2010.

Comme pour la génération précédente, les sociétés sont plus pérennes que les entreprises individuelles. Les entreprises sont davantage pérennes dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale, et moins dans le commerce. Les moyens financiers investis au démarrage et l'expérience dans le métier favorisent également la pérennité.

Parmi les entreprises encore actives en 2019, 36 % emploient au moins un salarié, contre 27 % lors de leur création.

Quatre profils se distinguent parmi les entreprises encore actives cinq ans après leur création : les entreprises en difficulté (21 %), les professions libérales économiquement stables (10 %), les entreprises satisfaites de leur niveau d'activité (34 %), et les sociétés investisseuses et innovantes (35 %).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5353768>

Être en couple amortit le contrecoup financier d'une perte d'emploi

Insee Première, No 1848, mars 2021

Un épisode de chômage, mais aussi le passage à temps partiel, la sortie d'un CDI ou un départ à la retraite peuvent fragiliser l'équilibre financier d'un ménage.

La perte d'emploi est l'événement qui a le plus d'impact. Entre 2011 et 2015, 11 % des personnes passent sous le seuil de pauvreté l'année de la perte d'emploi. Leur niveau de vie diminue en moyenne de 4 % par rapport à l'année précédente, où elles avaient une activité salariée. Cette baisse est plus forte pour les personnes vivant seules et celles résidant dans le cœur des agglomérations. Un couple de personnes de sexe différent est en moyenne davantage fragilisé par la perte d'emploi de l'homme que de la femme.

Le passage à temps partiel a un impact plus modéré sur le niveau de vie, d'autant plus lorsqu'il est choisi, notamment lors de l'arrivée d'un enfant.

En moyenne, le niveau de vie des salariés qui quittent un CDI pour un autre type de contrat salarié augmente, en particulier pour les plus jeunes et ceux en emploi sur une faible durée l'année précédente.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5349333>

La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes

ANCT, Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, mars 2021

La participation des femmes à la population active est aujourd'hui presque équivalente à celle des hommes (49% de femmes contre 51% d'hommes). Cependant, en France comme dans tous les pays européens, les conditions d'emploi des femmes sont moins favorables que celles des hommes (davantage de recours au temps partiel, une précarité de l'emploi accrue...), contribuant à expliquer un écart de rémunération qui peine à se résorber (environ 25% de moins). En Europe, la France se distingue notamment par un taux d'activité des femmes en cohérence avec la moyenne européenne (68%) et un poids du temps partiel féminin relativement élevé (environ une femme sur trois) et plus souvent « subi » que dans le reste du continent (environ 40% des femmes à temps partiel le sont de façon « subie » en France). Les difficultés rencontrées par les femmes en matière d'emploi sont relativement bien connues et assez largement documentées ; elles sont en revanche rarement abordées sous un angle territorial et infranational.

Pourtant, les modalités d'accès à l'emploi des femmes varient significativement entre territoires. Celles-ci ne sont pas confrontées aux mêmes difficultés suivant les territoires où elles résident. De fait, les « freins » à l'emploi des femmes revêtent bien souvent une dimension territoriale : dans les territoires ruraux, l'organisation de l'activité économique a ainsi conduit à une structure de l'emploi majoritairement orientée vers les secteurs à dominante masculine (construction, agriculture, transports et entreposage...), tandis que l'emploi féminin est concentré dans un nombre plus réduit de secteurs d'activité (médico-social en particulier), plus souvent pourvoyeurs d'emplois précaires ou affectés par des horaires irréguliers. Dans les territoires urbains, les inégalités sociales sont plus marquées et les tensions sur le marché de l'emploi se traduisent par une plus grande probabilité pour les femmes de traverser des périodes de chômage, voire d'inactivité, malgré une offre d'emploi plus diversifiée.

Ces constats confirment la pertinence d'une approche territorialisée pour la définition de politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi des femmes, d'une part parce que les femmes ne sont pas confrontées aux mêmes difficultés d'emploi selon les territoires où elles résident (précarité, chômage, temps partiel...), et d'autre part parce que les freins territoriaux à l'amélioration de leur accès à l'emploi ne sont pas de même nature selon les territoires (mixité de l'offre d'emploi, accessibilité aux équipements et services...).

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-fiche-egalite-la-dimension-territoriale-de-lacces-lemploi-des-femmes>

Enseignement supérieur : nouveaux parcours, nouveaux publics

Céreq Essentiels, n° 3, février 2021

La massification de l'accès à l'enseignement supérieur s'accompagne d'une diversification des publics étudiantins et de leurs parcours. Cette nouvelle donne fait surgir de nouveaux enjeux scientifiques à relever pour prendre en compte les différentes formes de vulnérabilité et lutter contre les inégalités.

Le type de baccalauréat, les diplômes intermédiaires, les stages en cours d'étude, l'apprentissage... sont autant de composantes qui redessinent les parcours et influent sur les premières années de vie active. Comment se répartissent les jeunes dans ces nouveaux parcours en formation initiale ? Quels en sont les effets sur l'insertion et le rapport au travail ?

La diversification des parcours s'observe aussi chez les adultes en formation post-scolaire, lors de reprises d'études de plus en plus fréquentes pour celles et ceux n'ayant pas poursuivi leurs études ou validé un diplôme de l'enseignement supérieur. Comment est repéré ce public dans les universités ? Dans quelles conditions s'opèrent ces reprises d'études ? Quelle place occupent-elles dans les trajectoires personnelles et professionnelles ?

<https://www.cereq.fr/enseignement-superieur-nouveaux-parcours-nouveaux-publics>

Emploi éclaté, précarité et formation : sortir du cercle vicieux

Céreq Bref, n° 40, janvier 2021

Les situations professionnelles qui ne répondent plus à un employeur unique et durable tendent à se multiplier. Parmi elles, figurent des formes d'« emploi éclaté », caractérisées par le cumul ou la discontinuité des emplois sur une année. Quand il perdure, l'emploi éclaté peut devenir « durablement précaire ». Les salariés concernés se forment moins que les autres alors que pour beaucoup d'entre eux, la question du recours à la formation se pose d'autant plus fortement que la crise sanitaire touche de plein fouet les secteurs dans lesquels ils évoluent.

<https://www.cereq.fr/emploi-eclate-precarite-et-formation-sortir-du-cercle-vicieux>

LOGEMENT-HEBERGEMENT

Publications nationales :

Hébergement d'urgence permanent : au cours des années 2010, davantage de familles et des séjours rallongés

Drees, Études et Résultats, n° 1184, mars 2021

Début 2017, 26 000 personnes sont hébergées en places d'urgence permanentes dans un centre d'hébergement, soit 17 000 de plus que début 2009, d'après l'enquête quadriennale de la DREES auprès des établissements et services pour adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS). Cette hausse marquée s'est poursuivie depuis.

Trois personnes hébergées sur dix sont mineures, leur part a augmenté de 8 points entre 2013 et 2017. Parmi les adultes hébergés, 46% sont des hommes isolés, 17% des femmes isolées et 12% des femmes seules avec enfant(s). La part des hommes isolés baisse de 11 points, alors que celle des adultes avec enfant(s) augmente de 8 points par rapport à 2013.

Cette hausse de la part des adultes avec enfant(s) est liée en partie à la hausse de la part des ressortissants de pays hors de l'Union européenne (UE). Ces derniers représentent deux tiers des personnes hébergées et leur part a augmenté de 6 points depuis 2013.

Début 2017, une personne hébergée en place d'urgence permanente sur deux y est depuis au moins 4 mois et demi et une sur cinq depuis au moins 15 mois. L'ancienneté médiane a plus que doublé depuis 2013, elle était alors de 2 mois. Les familles et les ressortissants d'un pays hors de l'UE restent plus longtemps que les autres.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/hebergement-durgence-permanent-au-cours-des-annees-2010-davantage>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Quand la physionomie de l'habitat raconte le développement urbain

Insee Flash Pays de la Loire, No 88, avril 2021

Dans les Pays de la Loire, un habitant sur trois vit dans l'une des quatre plus grandes unités urbaines : Nantes, Angers, Le Mans ou Saint-Nazaire. Au sein de celles-ci, l'habitat présente des spécificités. Ainsi, l'agglomération de Nantes est la plus dense, celle d'Angers se démarque par des logements sociaux très présents, celle du Mans par un bâti plus ancien, à l'opposé de celle de Saint-Nazaire. En outre, des vagues d'expansion similaires se dégagent au cours du temps, même si elles s'organisent dans l'espace selon des schémas propres à chaque ville.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5353868>

FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

Publications nationales :

La crise sanitaire provoque un retour à des rôles genrés traditionnels

Crédoc, Consommation & Modes de Vie N°CMV316, mai 2021

Le premier confinement décrété à la mi-mars 2020 s'est traduit d'emblée par la décision de fermeture des crèches, écoles et universités à partir du 17 mars. De plus, une interdiction de déplacement a été instaurée, confinant les Français dans leur domicile. En raison des différences de profession et de secteur professionnel mais probablement aussi selon les arbitrages des couples, le confinement n'a pas eu le même impact sur la vie professionnelle des deux parents. Réalisée chaque année, l'enquête du CRÉDOC Conditions de vie et Aspirations des Français montre que la crise sanitaire et notamment le confinement, qui plaçaient pourtant femmes et hommes devant les mêmes difficultés, ont abouti à des arbitrages en défaveur de la parité. Les femmes sont restées plus souvent éloignées de l'emploi, se sont davantage occupées des enfants tout en ayant moins de facilités pour travailler depuis chez elles. Ces contraintes ont eu plus de conséquences pour les mères de famille nombreuse. La situation financière des femmes entrepreneures s'est, elle, davantage dégradée que celle des hommes, certaines ayant même cessé toute activité professionnelle pendant le premier confinement, bien plus souvent que leurs homologues masculins. Enfin, la période de crise sanitaire a accentué le retrait des femmes de l'espace public.

<https://www.credoc.fr/publications/la-crise-sanitaire-provoque-un-retour-a-des-roles-genres-traditionnels>

Faire du numérique une opportunité éducative pour tous

Informations sociales 2021/1 (n° 202), avril 2021

La crise sanitaire a mis en évidence un creusement des inégalités par le numérique, tant du point de vue de l'équipement des foyers en outils connectés que des compétences nécessaires pour les utiliser. Les confinements successifs ont favorisé un usage massif des écrans qui a placé les parents au cœur d'injonctions paradoxales vis-à-vis de leurs enfants. Déjà omniprésents avant l'épidémie de la Covid-19, les outils numériques sont devenus indispensables pour suivre les cours, travailler, se divertir, accéder à la culture ou pour garder des liens avec ses proches. Eux-mêmes très dépendants du numérique, les parents ont dû accepter un usage important des écrans par leurs enfants, y compris pour des raisons récréatives, tout en étant enjoins de limiter leur exposition aux mêmes écrans.

En effet, les bouleversements du numérique s'inscrivent dans un contexte ancien d'alerte quant aux effets de la surexposition aux écrans, tant sur la santé physique que mentale, en particulier pour les très jeunes enfants. À l'écoute des interrogations formulées par de nombreux professionnels sur ce sujet, les pouvoirs publics ne peuvent se contenter du constat que les écrans ont un impact sanitaire potentiellement négatif. Un discours de limitation des écrans, voire d'interdiction pour les plus jeunes, peut être anxiogène et improductif pour tous ceux qui ne peuvent soustraire leurs enfants des écrans, tant ils font partie intégrante de nos vies. Et les parents ont besoin de conseils pédagogiques pragmatiques qui facilitent la mise en pratique des recommandations générales sur les usages des écrans en fonction de l'âge, comme ceux du Conseil supérieur de l'audiovisuel ou du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et des âges.

S'inscrivant dans une telle perspective et fortes d'une longue expérience de l'accompagnement des familles, les Caf s'engagent en faveur de l'éducation aux écrans et font du numérique l'outil d'un accès facilité aux services dédiés aux familles. Le site www.monenfant.fr préfigure cet objectif d'accompagner les parents à un usage raisonné des outils numériques par et avec leurs enfants, pour que la révolution digitale soit une opportunité pour tous. À cette fin, la mobilisation de tous les professionnels du social en situation d'aider les familles est nécessaire : acteurs du soutien à la parentalité comme les professionnels de l'animation ou de la petite enfance.

https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2021-1.htm?WT.rss_f=Sociologie%20et%20soci%C3%A9t%C3%A9&WT.tsrc=RSS

Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes

Insee Focus, No 229, mars 2021

En 2019, en France, 12,9 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Si les femmes sont globalement plus souvent dans cette situation que les hommes, ce n'est le cas qu'à partir de 22 ans. En effet, elles sont plus souvent en études auparavant, puis inactives avec l'arrivée des premiers enfants. L'écart entre les femmes et les hommes se réduit depuis 2003. Il est aussi moins important que dans l'ensemble de l'Union européenne. Quant à la part de NEET elle-même, elle est légèrement plus élevée en France.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5346969>

Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance : De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel

Ined, Population 2020, Volume 75, numéro 4, pages 527 à 559, mars 2021

Tous les enfants et adolescents ne grandissent pas dans leur famille, c'est le cas de celles et ceux pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Pour eux, plus que pour les autres, le passage à la majorité les confronte aux difficultés d'insertion dans l'emploi et sur le marché du logement, puisque dès leur 18e anniversaire, ces tout jeunes adultes doivent subvenir à leurs besoins. À partir de données statistiques et d'entretiens, cet article analyse le vécu et les déterminants de l'accès à l'autonomie résidentielle lors de cette transition vers l'âge adulte particulière, souvent brutale même si elle est programmée et parfois accompagnée par un contrat jeune majeur.

<https://www.cairn.info/revue-population-2020-4-page-527.htm>

Une analyse socioéconomique de la pauvreté laborieuse des mères seules

Dossier d'étude 217- 1er prix Cnaf, mars 2021

Avec l'évolution des structures familiales suite au recul du dogme religieux, au déclin de la nuptialité et à la simplification des procédures de divorce, il est de plus en plus difficile de définir ce qu'est un parent seul. Les mères seules sont devenues, depuis les années 1970 en France, une catégorie d'action publique, un objet de recherche et une catégorie statistique. C'est une population particulièrement vulnérable face à la pauvreté et la précarité. Elles ont aujourd'hui en effet un risque de connaître une situation de pauvreté à un moment donné de leur vie deux fois plus élevé que les familles nucléaires composées de deux parents et de leur(s) enfant(s) et le fait d'avoir un emploi ne permet pas toujours d'éviter tout risque de pauvreté. On compte en effet 460 000 mères seules parmi les plus de 2,5 millions de travailleurs pauvres français. Après avoir défini et précisé les catégories utilisées dans nos travaux sur les mères seules travailleuses pauvres dans une première partie, nous avons pu confronter ces concepts et catégories au vécu des acteurs avec une deuxième partie consacrée à l'accompagnement des mères seules dans les dispositifs de mise en emploi, notamment l'accompagnement de mères seules salariées d'un chantier d'insertion et de mères seules allocataires du RSA.

<https://lilloa.univ-lille.fr/handle/20.500.12210/37692>

En 2020, 12% des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée

Insee Première, No 1841, mars 2021

En France, en 2020, 480 000 enfants mineurs vivent en résidence alternée et passent donc la moitié du temps chez chaque parent. Plus d'un enfant sur dix dont les parents sont séparés est en résidence alternée ; cette part croît régulièrement jusqu'aux 10 ans de l'enfant. Au domicile maternel, 73 % des enfants en résidence alternée vivent dans une famille monoparentale et 27 % dans une famille recomposée, respectivement 71 % et 29 % au domicile paternel.

Par rapport aux autres parents, les parents d'enfants en résidence alternée sont davantage diplômés et sont plus souvent cadres ou professions intermédiaires. Le taux d'emploi des mères de ces enfants est proche de celui des pères (89 % contre 92 %), et bien supérieur à celui des mères vivant dans une famille « traditionnelle » (77 %). Toutefois, les mères d'enfants alternants travaillent quatre fois plus souvent à temps partiel que les pères de ces mêmes enfants (19 % contre 5 %). Ces derniers sont par ailleurs plus souvent propriétaires de leur logement que les mères et leurs logements sont plus grands.

La résidence alternée est plus développée dans l'Ouest de la France ainsi que dans une large partie du Sud, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes. Le plus souvent, il s'agit de zones périurbaines, où le niveau de vie des enfants et le taux d'activité des mères sont élevés. La suroccupation des logements semble, à l'inverse, freiner la résidence alternée.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5227614>

Emploi, enfant et aspirateur : quelles évolutions chez les jeunes couples depuis 2005 ?

Céreq Bref, n° 403, Mars 2021

Comment les premières années de vie active s'articulent-elles avec les débuts de la vie conjugale et familiale ? Les enquêtes Génération du Céreq documentent ce double processus de construction familiale et professionnelle sur les sept premières années qui suivent la sortie de formation initiale, et permettent d'offrir un panorama des évolutions. Pour les jeunes en couple en 2005, ces deux « carrières » s'agençaient différemment pour les femmes et pour les hommes : ceux de 2017 ont-ils pu dépoussiérer les stéréotypes et balayer les clivages encore à l'œuvre parmi leurs aînés ?

Depuis plus de vingt ans, la question des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail est au cœur des politiques publiques. Leur philosophie est non seulement de veiller à l'égalité professionnelle entre les sexes, mais aussi de favoriser l'articulation des temps de vie au sein des familles. Ce volontarisme politique, également porté par l'Union européenne, vise à soutenir le rapprochement des carrières des femmes et des hommes, reconnaissant ainsi que la construction familiale et ses implications sur la carrière professionnelle pèsent incontestablement plus sur les épaules des femmes. Les enquêtes Génération permettent d'analyser les liens entre les débuts de « carrières » professionnelle et familiale des jeunes, à travers des questions portant sur la vie en couple, la répartition des tâches domestiques, les éventuelles conséquences de la naissance d'un enfant sur la vie professionnelle. Elles offrent de surcroît l'occasion d'interroger les évolutions intervenues au sein des jeunes couples à 12 ans d'intervalle.

<https://www.cereq.fr/emploi-enfant-et-aspirateur-queelles-evolutions-chez-les-jeunes-couples-depuis-2005>

Les rapports au travail des jeunes en situation de vulnérabilité

INJEP Notes & Rapports, n°2021/04, mars 2021

Quel rapport les jeunes en situation de vulnérabilité entretiennent-ils avec le travail ? C'est à cette large question que cette étude franco-québécoise entend apporter quelques éléments de réponse. Elle est le fruit d'une recherche conduite de manière conjointe par des chercheurs du Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST), de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et de la chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec. Basé sur une enquête empirique qualitative conduite auprès de plus de 80 jeunes et de plus de 30 intervenants auprès de ces jeunes, ce rapport vise à mettre en lumière le rapport au travail des jeunes en situation de vulnérabilité à partir de trois angles d'analyse. Tout d'abord celui des séquences de vulnérabilité ressentie et de son revers, les moments où les jeunes ont le sentiment d'être en contrôle de leur parcours. En second lieu, c'est le rapport au travail entretenu par les jeunes sur la base de leurs expériences qui est mis en lumière. Enfin, dans une troisième partie de ce rapport, c'est le point de vue des agents de l'action publique sur leur intervention qui est convoqué. Chacun de ces trois niveaux d'analyse est à son tour éclairé à un triple niveau : celui des dynamiques sociétales, des expériences individuelles des jeunes et des opérateurs de l'action publique chargés de les accompagner.

Parmi les principaux constats qui émergent de cette étude, on soulignera que les vulnérabilités apparaissent séquentielles et circonscrites davantage à une ou des phase(s) de la vie et à une série de facteurs qu'à un état stable dans le temps. La notion d'agentivité se dégage ainsi comme une dynamique réparatrice autour de trois champs de force que représentent l'autoréflexivité, l'accumulation d'expériences positives et le regard des autres. Au chapitre du rapport au travail, sa centralité pour les jeunes apparaît fortement marquée mais imprégnée d'une vision ambivalente, car souvent vécue comme exogène et relevant d'une obligation instrumentale autant que morale. À l'opposé, l'inactivité apparaît majoritairement subie et rejetée. Enfin, concernant l'action publique en direction des jeunes, ce sont clairement la bienveillance et l'approche globale des jeunes qui demeurent cardinales. Il faut également rappeler que l'action des conseillers est encadrée et évaluée, quand elle n'est pas minuitée. Émerge alors avec force la question de la marge de manœuvre que ces derniers peuvent s'aménager dans cet univers managérial. Ils tendent à y jouer le rôle de boussoles prescriptives dans un contexte où la formulation des normes et des instruments d'action publique leur échappe tout comme aux jeunes français et québécois.

<https://injep.fr/publication/les-rapports-au-travail-des-jeunes-en-situation-de-vulnerabilite/>

Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020

INJEP Notes & Rapports, n°2020/14, décembre 2020

À la demande de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et avec l'appui de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) a réalisé début 2020 la cinquième édition du baromètre DJEPVA sur la jeunesse, une enquête nationale auprès de 4 500 jeunes de métropole et d'outremer, âgés de 18 à 30 ans. Ce dispositif est adossé à l'enquête permanente du CREDOC sur les Conditions de vie et aspirations des Français, qui existe depuis 1978 et permet de resituer les analyses portant sur les jeunes sur des données de contexte général, et de comparer certains des résultats à ceux observés dans d'autres tranches d'âge. Plusieurs thèmes ont été abordés dans cette cinquième vague :

- *Les aspirations : l'état d'esprit actuel, la satisfaction vis-à-vis de la vie actuelle et les perspectives futures.*
- *La protection de l'environnement : la défense d'une cause environnementale, le changement des comportements*
- *Les colonies de vacances : atouts et freins au départ en colonies de vacances.*
- *L'accès aux droits sociaux : le non-recours aux droits sociaux, les motifs de non-recours, la connaissance d'une sélection de dispositifs sociaux et les attentes d'aides des pouvoirs publics.*
- *La mobilité et l'expérience internationale : les départs à l'étranger (hors vacances) au cours des cinq dernières années, les apports de ce séjour à l'étranger, les éléments qui pourraient inciter les jeunes à aller vivre à l'étranger pendant une période et la reconnaissance des acquis de l'expérience de mobilité.*
- *L'engagement citoyen : l'adhésion associative, l'engagement bénévole, les freins et leviers à l'engagement.*

<https://injep.fr/publication/barometre-djepva-sur-la-jeunesse-2020/>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté

Insee Analyses pays de la Loire, n° 87, février 2021

Chaque année, 3 % des couples résidant en Bretagne ou dans les Pays de la Loire se séparent. Si la perte financière induite au moment de la séparation est significative pour les deux ex-conjoints, elle est aussi fréquemment subie de manière inégalitaire. Suite à une rupture, les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté (25 %) que les hommes (15 %). La majorité d'entre elles ne l'était pas avant la séparation.

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Insee-Analyses-Apres-une-separation-les-femmes-basculent-plus-souvent-que-les>

PERSONNES AGEES

Publications nationales :

Retraites et retraités modestes – Diagnostic et propositions

Mission Petites Retraites, mai 2021

La France comptait, début 2020, près de 15,5 millions de retraités. 37% d'entre eux percevaient une pension mensuelle de droit direct (ne prenant pas en compte les pensions de réversion) inférieure à 1 000 euros bruts. Ces petites retraites, dont le nombre régresse, touchent majoritairement des femmes.

Un rapport sur les retraites modestes paru en mai 2021 dresse un diagnostic de la situation des personnes concernées puis avance des pistes pour revaloriser ces petites retraites.

<https://www.vie-publique.fr/retraite>

Viellissement, marginalité urbaine et mal-logement

CNAV, Retraite et société n° 85, mai 2021

Les personnes âgées sans abri ou mal logées sont rarement évoquées en tant que catégorie spécifique. Pourtant, la vieillesse pénalise considérablement les marginaux. Les aides et les programmes de réinsertion qui existent ne sont pas ou peu prévus pour cette partie de la population.

<https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/Publications/Retraite-et-societe-nouveau-numero/>

Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD

Défenseur des droits, Rapport, mai 2021

Les personnes âgées, y compris celles en situation de perte d'autonomie ou de handicap, jouissent des mêmes droits et libertés que l'ensemble de la population. Pourtant, la Défenseure des droits est régulièrement saisie de réclamations portant sur des restrictions de droits et libertés des personnes accueillies en (EHPAD). Elle est encore davantage interpellée à ce sujet depuis le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. 900 réclamations dénonçant les conditions et modalités d'accompagnement médico-social ont été adressées au Défenseur des droits ces six dernières années. 80% de ces dossiers mettaient en cause un EHPAD. L'examen de ces réclamations montre, de manière récurrente, des atteintes aux droits fondamentaux, au respect de la dignité et de l'intégrité des personnes accueillies en EHPAD. De telles atteintes aux droits et libertés des résidents, qui sont facilitées voire rendues possibles par la vulnérabilité liée à la perte d'autonomie des personnes accueillies en EHPAD, sont constitutives de maltraitance et de discrimination.

Pour la Défenseure des droits, la justification des atteintes aux droits par des comportements individuels des personnels des EHPAD ne doit pas masquer les atteintes plus nombreuses issues du manque de moyens humains et des carences en matière d'organisation qui ne permettent pas aux professionnels d'accompagner les résidents comme ils le souhaiteraient. Une pénurie de personnel, une rotation importante, l'épuisement des équipes, un manque d'encadrement sont, en effet, souvent constatés. Les droits et les libertés des résidents ne peuvent pas être la variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnels au sein des EHPAD.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a mis en lumière des défaillances déjà constatées par la Défenseure des droits concernant plus particulièrement le droit au maintien des liens familiaux, la liberté d'aller et venir et le non-respect du consentement des résidents. Les difficultés préexistantes en matière de coordination des soins, d'articulation entre le secteur médico-social et le secteur sanitaire, n'ont été qu'accentuées et davantage mises en exergue par la pandémie. Les personnes âgées accueillies en EHPAD ont été identifiées comme étant particulièrement vulnérables à la Covid-19, notamment en raison de leur âge et des pathologies ou comorbidités possibles qu'elles peuvent présenter. Ce constat a conduit les autorités à organiser une protection accrue pour ces personnes par l'adoption de mesures restrictives rigoureuses, dérogatoires au droit commun, hors cadre normatif spécifique.

Ce rapport formule 64 recommandations en vue d'améliorer la prise en charge des personnes accueillies en EHPAD et d'assurer l'effectivité de leurs droits, parmi lesquelles 13 recommandations spécifiques à la situation de crise sanitaire.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiquede-presse/2021/05/les-droits-la-dignite-et-les-libertes-des-personnes-agees-en-ehpad-trop>

Isolement des personnes âgées : Les impacts de la crise sanitaire

Rapport Petits Frères des Pauvres #5, mars 2021

Dans la continuité du rapport "Isolement des personnes âgées, les effets du confinement" paru en juin 2020, ce cinquième rapport, basé sur une étude qualitative réalisée en collaboration avec le Cercle Vulnérabilités et société auprès d'une centaine de personnes âgées, de professionnels, d'aidants et de bénévoles vient enrichir la compréhension du vécu des personnes âgées, leurs difficultés, leurs souffrances et les inégalités exacerbées par la crise sanitaire. Il analyse les impacts de la crise sanitaire sur les conditions de vie des personnes âgées et leur isolement et révèle l'impact déterminant des conditions de vie, des

vulnérabilités et de la fragilité des liens sociaux sur le vécu de la crise. Il alerte contre les risques de clivages inter mais aussi intragénérationnels et la nécessité de faire du maintien du lien social une priorité. Les enseignements de l'étude commentés par de nombreux experts sont complétés par une série de préconisations des Petits Frères des Pauvres.

<https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/notre-rapport-inedit-revele-les-impacts-de-la-crise-sanitaire-sur-les-personnes-agees-isolees>

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

Confinement de novembre-décembre 2020 : une hausse des demandes de soins liés à la santé mentale

Drees, Études et Résultats, n° 1186, mars 2021

Au cours des mois de novembre et décembre 2020, les participants au quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale ont été interrogés sur leur activité pendant le deuxième confinement. La diminution de l'activité des médecins généralistes est très faible par rapport à ce qu'elle a été lors du premier confinement du printemps 2020. Ainsi, la moitié d'entre eux déclarent une baisse de volume horaire de consultations mais, dans la grande majorité des cas, de faible ampleur.

Avec la baisse de l'intensité épidémique au cours de la période d'enquête par rapport au mois précédent, 89% des médecins consacrent moins d'un quart de leur activité à la Covid-19. Les demandes de soins liés à la santé mentale sont, quant à elles, plus fréquentes qu'en temps normal. Pour la plupart des autres motifs de consultation, le volume d'activité est relativement similaire à celui d'une semaine ordinaire, avant le début de l'épidémie de Covid-19.

Les médecins ont modifié leurs pratiques pendant la crise épidémique. Durant la semaine de leur interrogation, 7 médecins sur 10 ont effectué au moins une téléconsultation, et 1 médecin sur 4 a réalisé au moins un test antigénique.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/confinement-de-novembre-decembre-2020-une-hausse-des-demandes-de>

Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans

Drees, Études et Résultats, n° 1185, mars 2021

En mai 2020, à l'issue du premier confinement national, 13,5% des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en France présentent un syndrome dépressif, soit presque une personne sur sept. La prévalence de syndromes dépressifs est en hausse de 2,5 points par rapport à 2019. L'augmentation est notamment plus forte chez les 15-24 ans (22,0% en mai 2020, contre 10,1% en 2019) et chez les femmes (15,8% en 2020, contre 12,5% en 2019).

Présenter un syndrome dépressif est fortement corrélé à des caractéristiques individuelles dont certaines sont spécifiques à la situation sanitaire de mai 2020, comme le fait de voir sa situation financière se dégrader depuis le confinement, d'être confiné en appartement, seul, ou en dehors de son logement habituel chez ses parents ou un conjoint, ou encore d'avoir présenté des symptômes évocateurs de la Covid-19.

Dix personnes interrogées sur cent déclarent prendre des médicaments pour des problèmes d'anxiété, de sommeil ou de dépression et, parmi elles, une n'en consommait pas avant le confinement. La part de consommateurs quotidiens d'alcool reste stable en mai 2020 par rapport à 2019 : une personne sur dix. Enfin, un peu plus d'un parent sur cinq interrogé sur des difficultés de sommeil d'un de ses enfants (de 3 à 17 ans) déclare qu'elles sont apparues ou ont augmenté depuis le début du confinement.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/confinement-du-printemps-2020-une-hausse-des-syndromes-depressifs>

Baromètre national des pratiques sportives 2020

INJEP Notes & Rapports, n°2021/03, mars 2021

En 2020, 65 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours des douze derniers mois. En 2018, dans la première édition de ce baromètre, ils étaient 66 % : la pratique n'a donc quasiment pas évolué en deux ans. Mais, pendant les deux mois du premier confinement 2020, cette pratique a été diminuée d'une douzaine de points, s'établissant à 53 %. Toutes les catégories de pratiquants ont été impactées et quasiment aucun non-pratiquant ne s'est mis à la pratique sportive pendant cette période de confinement. Entre 2018 et 2020, la plupart des univers sportifs enregistrent une baisse du nombre de pratiquants, à l'exception notable de l'univers de la course et de la marche et de celui de la forme et de la gymnastique. Sur la même période, la part d'activités pratiquées à domicile progresse nettement, avec un pic pendant la période de confinement.

Dans cette édition 2020, deux dispositifs en faveur de la pratique sportive ont été analysés : d'une part, le sport sur ordonnance et, d'autre part, les aides des employeurs auprès des actifs occupés. Ainsi, 16 % des Français interrogés auraient bénéficié d'une prescription médicale pour une pratique sportive, avec un taux plus élevé dans les groupes en moins bonne santé. Quand on a bénéficié du dispositif, la pratique sportive se trouve majorée (+ 12 points par rapport à l'ensemble de la population). Un actif en emploi sur cinq, environ, bénéficie d'une aide à la pratique sportive (qu'elle soit pécuniaire ou logistique) par le biais de son entreprise. Le fait de bénéficier d'une telle aide agit également favorablement sur le niveau de pratique sportive.

<https://injep.fr/publication/barometre-national-des-pratiques-sportives-2020/>

DEMOGRAPHIE

Publications nationales :

En 2017, 44 % de la hausse de la population provient des immigrés

Insee Première, No 1849, avril 2021

Entre les 1^{er} janvier 2017 et 2018, la population s'est accrue de 317 000 personnes, et parmi elles, 44 % sont immigrées. Depuis 2006, la contribution annuelle des immigrés à la croissance démographique est en hausse. Cela s'explique notamment par une moindre croissance de la population non-immigrée.

En 2017, le solde migratoire s'établit à + 155 000 personnes, après + 65 000 en 2016. Les entrées d'immigrés sont toujours plus nombreuses que les sorties ; leur solde migratoire (+ 198 000) est cependant en léger repli par rapport à 2016. Les sorties de non-immigrés sont à l'inverse plus nombreuses que leurs entrées ; l'écart se réduit toutefois en 2017, sous l'effet d'une nette baisse des départs à l'étranger des non-immigrés.

Depuis 2006, le solde migratoire des immigrés augmente (+ 21 %), porté notamment par celui des immigrés mineurs. Celui des non-immigrés provient essentiellement des jeunes de 18 à 29 ans, notamment durant leurs études.

En 2019, 385 000 personnes sont entrées en France, dont 273 000 immigrés.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5351267>

Décès en 2020 : hausse plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France

Insee Focus, No 231, avril 2021

En 2020, avec la pandémie de Covid-19, les décès ont fortement augmenté en France : + 9 % par rapport à 2019, toutes causes de décès confondues. Les décès de personnes nées à l'étranger ont augmenté deux fois plus que ceux de personnes nées en France : + 17 % contre + 8 %.

En mars et avril 2020, toutes causes confondues, les décès de personnes nées à l'étranger ont augmenté de 49 % par rapport à la même période en 2019, contre + 23 % pour les décès de personnes nées en France. La hausse a été la plus forte pour les personnes nées en Afrique (+ 55 % pour les décès de personnes nées au Maghreb, + 117 % pour celles nées dans un autre pays d'Afrique) ou en Asie (+ 92 %).

Entre septembre et décembre 2020, les décès de personnes nées à l'étranger ont également augmenté davantage que ceux des personnes nées en France, mais l'écart est moindre qu'en première vague : + 26 % par rapport à la même période en 2019, contre + 16 % pour les décès de personnes nées en France. Contrairement à la première vague, la hausse a été plus marquée pour les personnes nées au Maghreb (+ 36 %) que pour celles nées dans un autre pays d'Afrique (+ 29 %) ou en Asie (+ 33 %). Les décès sont les plus fréquents aux âges élevés. Mais, lors des deux vagues, ils ont aussi nettement augmenté avant 65 ans pour les personnes nées à l'étranger.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5353976>

2020 : une hausse des décès inédite depuis 70 ans

Insee Première, No 1847, mars 2021

En raison de l'épidémie de Covid-19, la mortalité a été exceptionnelle en 2020 avec près de 669 000 décès toutes causes confondues, soit 56 000 décès de plus qu'en 2019 (+ 9 %).

Une telle hausse de la mortalité n'a pas été enregistrée en France depuis 70 ans. Cette hausse est notamment très supérieure à celle observée lors des épisodes grippaux et caniculaires sévères des années précédentes. La France est dans une position médiane au sein des pays européens.

La hausse des décès a été un peu plus forte pour les hommes. Elle a surtout concerné les personnes âgées de plus de 70 ans (+ 11 %), de manière assez homogène au-delà de cet âge. Cette hausse a été très inégale selon les territoires : elle a été plus forte dans la moitié Est de la France métropolitaine, en incluant l'Île-de-France. Mayotte, l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes sont au final les trois régions où les excédents de décès sont les plus forts sur l'année.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5347349>

Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages

Insee Première, No 1846, mars 2021

Au 1^{er} janvier 2021, la France compte 67,4 millions d'habitants. En 2020, la population a augmenté de 0,2 %. Le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, a fortement baissé du fait de la forte hausse des décès liée à la pandémie de Covid-19 et de la poursuite de la baisse des naissances ; il s'élève à + 67 000.

En 2020, 736 000 bébés sont nés en France. En recul depuis 2015, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,83 enfant par femme en 2020. La France reste, en 2019, le pays le plus fécond de l'Union européenne.

En 2020, 669 000 personnes sont décédées en France, soit 9,1 % de plus qu'en 2019. La pandémie de Covid-19 a particulièrement affecté les décès au printemps et en fin d'année. L'espérance de vie à la naissance s'est établit à 85,1 ans pour les femmes et à 79,1 ans pour les hommes. Elle diminue nettement par rapport à 2019 (- 0,5 an pour les femmes et - 0,6 an pour les hommes). La baisse est bien plus forte qu'en 2015, année marquée par une forte grippe hivernale (- 0,3 an et - 0,2 an). En 2020, 155 000 mariages ont été célébrés, en recul de 31 % par rapport à 2019, la pandémie ayant empêché la tenue des célébrations ou incité à les repousser en raison de la limitation du nombre d'invités.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5347620>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Pays de la Loire - Un Ligérien sur deux vit dans une commune rurale

Insee Flash Pays de la Loire, No 111, avril 2021

En 2018, un Ligérien sur deux réside dans une commune rurale. Le dynamisme démographique y est fort, notamment dans le rural sous l'influence d'un pôle d'emploi. Dans ces communes, les couples avec enfants sont davantage présents que dans les communes rurales autonomes. Le rural attire plus souvent les ouvriers quand les cadres plébiscitent davantage l'espace urbain.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5358686>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

Tableau de bord de l'économie française : Découvrez l'économie française et européenne

Insee, avril 2021

Le Tableau de bord de l'économie française s'adresse à tous ceux qui souhaitent disposer d'un aperçu rapide et actuel sur la situation économique, démographique et sociale de la France.

<https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857>

Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié

Insee, mars 2021

Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales, ou le plus souvent, locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune.

Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs).

Par rapport aux autres sources disponibles sur l'emploi salarié au niveau local, il constitue un produit intermédiaire entre les Estimations d'emploi d'une part, qui sont des statistiques agrégées au niveaux des régions, départements et zone d'emploi, et d'autre part les fichiers de micro-données de niveau « postes de travail », qui sont très détaillés mais d'une utilisation plus complexe et destinés en premier lieu à l'étude des salaires au niveau individuel.

Chaque millésime de Flores contient les données de deux années (ici 2016 et 2017), ce qui permet de réaliser des analyses en niveau et en évolution.

Flores est construit pour l'essentiel à partir du fichier « Tous salariés » (anciennement appelé « DADS Grand format »). La mise en forme et le niveau de détail sont adaptés pour une utilisation plus facile par les chargés d'étude.

L'exercice 2017 correspond à la première réalisation de Flores, qui succède au processus de « Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) ».

Par rapport à Clap, le principal ajout de Flores est la présentation de deux années simultanément dans le même fichier (N-1 et N), ce qui permet de calculer des évolutions annuelles.

(Attention : ne pas comparer les données Clap et Flores)

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1042>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE	AUTRES MEMBRES
<p>ARS Pays de la Loire Conseil départemental de Loire-Atlantique Conseil départemental de Maine-et-Loire Conseil départemental de la Sarthe Conseil départemental de Vendée Direction régionale de l'INSEE DREETS des Pays de la Loire</p> <p>Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS): 44 ; 49 ; 72 ; 85 et de la protection des populations : 53</p>	<p>Caisses d'allocation familiales CARSAT Pays de la Loire CREAI Pays de la Loire DIRECCTE Pays de la Loire DTPJJ Loire Atlantique-Vendée DREAL Pays de la Loire les MDPH MSA ORS Pays de la Loire Préfecture des Pays de la Loire Rectorat de l'académie de Nantes</p>

Editeur :

**Directions régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités (DREETS) des Pays de la Loire**

Nous contacter :

contact@pos-pays-de-la-loire.fr

www.pos-pays-de-la-loire.fr

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

